



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 31 octobre 2018

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N° 15-2018 **Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)**

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 15-2018 du 29 août 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

de valider telles quelles la convention intercommunale et sa clé de répartition des charges.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Le secrétaire


Jean-Denis BRIOD




Bernard MONTAVON

Pully, le 12 avril 2019